

PRISE EN CHARGE DE VOS FORMATIONS



Rendez-vous sur : www.fifpl.fr

Adresser un mail à un mail à **fbonneville@lexbase.fr**
et demandez un bon de commande et les programmes détaillés des formations souhaitées

Connectez-vous sur www.fifpl.fr afin de remplir le formulaire de prise en charge.



les formations d'une **durée inférieure à 3 heures** ne peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge

Compléter la demande de prise en charge en adressant les documents demandés :

- Le **devis et les fiches** détaillées des formations
- **Photocopie de l'attestation** de versement de la contribution à la formation professionnelle **URSSAF** ou attestation d'exonération de cette contribution (à demander à votre caisse URSSAF si cette attestation ne vous a pas été adressée)
- Un **RIB**
- L'**attestation de présence et de règlement FOAD** avec le numéro de dossier figurant sur le dossier d'accord de prise en charge qui vous parviendra ultérieurement (après votre formation)



Votre contact au FIF-PL :

Philippe PELISSIER ou Sheima ABBASSI

01 55 80 50 49 77

Uniquement joignable entre 10h00 et 13H00 après leur avoir adresser un dossier de prise en charge



Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne au plus tard, dans les 10 jours SUIVANT le 1er jour de formation.

Toute demande après ce délai sera refusée.